

15 JANVIER 1945

841

340

E 2001 (E) 2/608

*Le Consul chargé des Affaires économiques
à la Légation de Suisse à Paris, W. Senger,
au Directeur de la Division du Commerce
du Département de l'Economie publique, J. Hotz*

Copie

L

Paris, 15 janvier 1945

Négociations commerciales

J'ai l'honneur de vous informer qu'au cours d'une visite que j'avais faite le 2 courant à Monsieur Alphan, au Ministère des Affaires Etrangères, pour lui présenter mes vœux pour la nouvelle année, je l'avais entretenu de l'utilité qu'il y aurait selon moi à tâcher de vivifier les échanges commerciaux franco-suisse¹. M. Alphan m'avait répondu qu'il partageait cette opinion et qu'il envisageait une démarche auprès des Autorités fédérales pour leur demander d'envoyer prochainement à Paris une délégation habilitée à négocier. Il m'avait prié cependant de ne pas faire état de cette intention avant qu'il ait pu en discuter avec ses collègues intéressés.

Or j'ai appris incidemment, au cours d'une conversation que j'ai eue cet après-midi au Ministère précité, que celui-ci venait d'envoyer à l'Ambassade de France à Berne un télégramme pour la charger de vous faire part de la suggestion en cause des Autorités françaises. Je n'ai donc plus de raison de garder le silence à ce sujet.

Je me permets d'attirer votre attention, à ce propos, sur la politique actuelle du Gouvernement français qui consiste à n'admettre à l'importation que des articles qui correspondent à des besoins vitaux et immédiats de l'économie française. Cette tendance porte évidemment un préjudice sérieux à un grand nombre de nos industries traditionnelles d'exportation, notamment l'horlogerie, l'industrie des broderies, celle des produits chimiques et pharmaceutiques ainsi que la construction d'installations mécaniques et électriques. Comme il y a tout lieu de penser que les négociateurs français manifesteront un vif intérêt pour l'octroi par notre pays de crédits supplémentaires importants², j'ai

1. *Les accords économiques franco-suisse signés de 1940 à 1944 ont été dénoncés par la France par une note du 21 octobre 1944; cf. PVCF N° 2099 du 1^{er} décembre 1944, E 1004.1 1/452. Cf. aussi E 2001 (E) 1/114, E 2001 (E) 2/607, E 7110/1973/134/9, E 7110/1974/135/9 et 10.*

2. *Dès 1944, les banques suisse et l'administration fédérale entretiennent une correspondance et des conversations au sujet des crédits pour la France (cf. E 7110/1973/135/13, notamment les lettres de l'Administrateur Délégué de la Société de Banque Suisse, M. Golay, au Délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux, H. de Torrenté).*

Les milieux de l'industrie d'exportation exercent une pression sur les autorités fédérales afin que les réticences des banques à financer les exportations soient surmontées (cf. notamment la lettre du 10 novembre 1944 du Secrétariat de l'Association suisse des constructeurs de machines, E 7110/1976/25/2).

842

17 JANVIER 1945

l'impression que nous pourrions trouver là, s'il nous est loisible d'accéder à leur désir, l'occasion d'obtenir un traitement plus libéral en faveur de nos industries précitées. A cet égard, je vous signale que selon des bruits qui circulent à Paris dans les milieux financiers, les Etats-Unis auraient proposé à la France, pour son rééquipement industriel, des crédits d'une durée allant jusqu'à 25 ans et au taux de 1% seulement³.

Peut-être jugerez-vous opportun également de profiter de ces négociations pour soulever la question du retour en France de ceux de nos compatriotes que les circonstances ont obligé à quitter ce pays au cours des dernières années et qui désirent s'y fixer de nouveau, ainsi que celle des échanges de stagiaires. Par contre, je suppose que vous estimerez qu'il serait prématuré d'aborder dès maintenant le problème de l'émigration en France de jeunes Suisses qui désiraient s'y établir.

3. *A ce sujet, cf. les lettres de la Direction centrale du Crédit Commercial de France du 16 décembre 1944 et du 12 janvier 1945 (E 7110/1973/135/13).*